

Séance ordinaire du 29 septembre 2022

L'an 2022, le 29 septembre à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Pierre COTSAS, Olivier LAFEUILLADE, Pierre DURAND, Luc DUTRUCH, Cédric CHALARD, Pascal COURTAZELLES, José MARTIN, Pierre SEVAL, Mmes Sylvie BRISSON, Emmanuelle FAVRE, Sylvie FONTENEAU, Sylvie AYAYI, Laetitia DA COSTA, Nanou LAURENTJOYE, Sybil PHILIPPE

EXCUSES :

Madame Céline BAGOLLE, ayant donné pouvoir à Madame Alice PLATRIEZ
Monsieur Hubert LAPORTE ayant donné pouvoir à Madame Sylvie AYAYI
Monsieur Harrag KOUTCHOUK ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre SEVAL
Madame Céline MAZIERES

ABSENTE :

Madame Alice PLATRIEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier LAFEUILLADE

Date de convocation : 15/09/2022

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

D. 2022-09- 08 : Ressources humaines - Fermeture du service d'instruction des actes d'urbanisme et suppression de 3 postes d'instructeur au sein de la Communauté de Communes les Rives de la Laurence

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu les avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde en date du 17 mai 2022 et du 20 septembre 2022.

Considérant la nécessité de supprimer 3 emplois d'instructeur (grades : administratif principal 2^{ème} classe, agent de maîtrise), en raison de la fermeture du service.

En effet, à l'annonce du départ de deux agents en poste (qui exerçaient les fonctions d'instructeur ADS), il est apparu que le service instructeur de la Collectivité n'était plus en mesure d'assurer l'accompagnement des 11 Communes pour l'instruction de leurs dossiers d'urbanisme. Dans ces conditions, une rencontre a été organisée entre les membres du bureau communautaire, le SDEEG et le Pôle Territorial Cœur Entre-2-Mers, afin de savoir s'ils étaient susceptibles d'assurer l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte des 6 communes membres et les 5 communes de la Communauté de Communes Les Côteaux Bordelais.

Après avoir eu l'assurance que ce transfert serait possible, les membres du bureau communautaire ont donc entériné le projet de fermeture du service.

Le Président propose à l'assemblée,

- ↳ La suppression de 3 emplois d'instructeur (grades : adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, agent de maîtrise), permanents à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2022,

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : adjoints territoriaux,

Grade : adjoint administratif

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 1

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : adjoints territoriaux,

Grade : adjoint administratif principal 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

Filière : technique,

Cadre d'emploi : agents de maîtrise,

Grade : agent de maîtrise

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0

- ↳ La fermeture du service d'instruction des actes d'urbanisme au 1^{er} octobre 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- ↳ La suppression de 3 emplois d'instructeur (grades : adjoint administratif, adjoint administratif principal 2^{ème} classe, agent de maîtrise), permanents à temps complet.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2022,

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : adjoints territoriaux,

Grade : adjoint administratif

- ancien effectif : 2

- nouvel effectif : 1

Filière : administrative,
Cadre d'emploi : adjoints territoriaux,
Grade : adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

Filière : technique,
Cadre d'emploi : agents de maîtrise,
Grade : agent de maîtrise
- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 0

↳ La fermeture du service d'instruction des actes d'urbanisme au 1^{er} octobre 2022

Fait à Saint-Loubès, le 30 septembre 2022

Le Président

Frédéric DUPIC

Le secrétaire de séance

Olivier LAFFLEUR-LADE

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr